

## **LE MAGE**

### **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2014**

Date de convocation : 7 novembre 2014

L'an deux mil quatorze, le quatorze novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal du MAGE, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Bernadette EDOU, Maire.

Présents : A. MARTIN, P. COUDEL, L. MARTINETTI, P. GIRARD, G. LAMELET, D. PROVOST, F. NUNS, M. LALIERE.

Absents excusés : Mme A-M Aoustin, M. P. GEORGE.  
Madame A-M Aoustin a donné pouvoir à Madame B. EDOU.

Monsieur Pascal COUDEL a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Madame Le Maire ouvre la séance, elle remercie les membres présents et fait part des excuses des absents. Le compte rendu de la précédente réunion ayant été joint à la convocation de chaque conseiller, Madame Le Maire demande son approbation. Aucune observation n'étant formulée, le précédent compte rendu est adopté à l'unanimité, et, on passe à l'ordre du jour.

#### **ORDRE DU JOUR :**

- *Demande de subvention du comité des fêtes,*
- *Organisation de la journée du 22 novembre : présentation du site : le-mage.fr*
- *Bulletin municipal : création d'une commission,*
- *Information travaux sur logement communal rez-de chaussée au n°66 Grande Rue,*
- *Achat parcelles aux abords de la route du Pont Riboult (V.C. n°202) : modification des frais d'actes notariés,*
- *Informations et questions diverses.*

Madame Le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

- *Réduction d'une facture d'assainissement collectif.*

Ce qui est accepté par l'ensemble du Conseil Municipal.

#### **N° 14-044 : DEMANDE DE SUBVENTIONS DU COMITE DES FETES :**

Madame Le Maire fait part au Conseil Municipal que les membres du bureau du Comité des Fêtes ont démissionné fin juin 2014. Une Assemblée Générale Extraordinaire a eu lieu le 29 août pour élire un nouveau bureau.

Le nouveau bureau constitué est le suivant :

|                  |                     |
|------------------|---------------------|
| Présidente :     | Annie MOREAU        |
| Vice-Président : | René DAVID          |
| Secrétaire :     | Françoise DELESTANG |
| Trésorière :     | Mauricette GUENARD  |

Une demande de subvention a été déposée par l'association du Comité des Fêtes afin de faire face aux dépenses de fin d'année.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- décide l'octroi d'une subvention de 1 000 € au Comité des Fêtes de Le Mage,
- dit que cette dépense sera imputée à l'article 6574 : Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé.

## **ORGANISATION DE LA JOURNEE DU 22 NOVEMBRE : présentation du site « le-mage.fr »**

Le Conseil Municipal recevra « les mageois » le samedi de 15h30 à 17h30 à salle de l'Espérance.

Il leur sera présenté :

- le site le-mage.fr,
- une exposition photos sur le défilé du 29 mai d'anciennes motos,
- une discussion autour de la création d'un bulletin municipal,
- réhabilitation des chemins de randonnées pédestres,
- un tableau pour que « les mageois » puissent inscrire idées, questions et suggestions

## **BULLETIN MUNICIPAL : création d'une commission :**

Il avait été évoqué dans la profession de foi lors des élections municipales la rédaction d'un journal municipal qui reprendrait les comptes rendus du Conseil Municipal mais aussi les annonces communales, les activités des associations, et des rappels au règlement pour prévenir, autant que possible, les incivilités.

Madame Le Maire présente un devis pour l'impression de ce bulletin, à savoir :

Quantité : 200 exemplaires – papier blanc 100 g

Mise en page graphique du document + impression

- pour un 4 pages : 392.40 € ou 1.962 € l'exemplaire, soit la page : 0.485 €
- pour un 8 pages : 472.80 € ou 2.364 € l'exemplaire, soit la page : 0.295 €

Après réflexion, le Conseil Municipal :

- décide qu'un bulletin municipal sera rédigé en janvier 2015,
- charge Madame Le Maire d'accepter l'offre d'AG COM Diffusion libre d'un montant de 392.40 € pour l'impression de 200 bulletins de 4 pages,
- créer une commission pour la rédaction de ce bulletin.

Sont élus à la commission « Bulletin Municipal » :

- P. COUDEL, L. MARTINETTI, M. LALIERE.

Cette nouvelle commission se réunira avant la fin de l'année.

## **INFORMATION TRAVAUX SUR LOGEMENT COMMUNAL REZ-DE-CHAUSSEE AU N°66 Grande Rue :**

Suite au décès de Monsieur Jean VANDECAPPELLE, locataire du logement au rez-de-chaussée au n° 66 Grande Rue, ce logement s'est retrouvé vacant depuis le 1<sup>er</sup> octobre.

L'ensemble des conseillers a été invité à visiter ce logement le 18 octobre. Les conseillers municipaux ont décidé de faire réaliser des travaux avant de remettre ce logement sur la marché locatif.

Madame Le Maire donne lecture des devis qu'elle a recueilli pour ces travaux :

- peinture avec toile dans tout le logement :

La Peinture Rilloise à L'Aigle = 3 653.00 € T.T.C.

- électricité :

LAMELET Gilles à Le Mage = 815.12 € T.T.C.

Madame Le Maire précise que l'agent technique de la commune a réalisé :

- les travaux de plomberies,
- l'isolation d'un mur extérieur de la cuisine,
- la pose des plinthes, l'installation d'un évier avec un plan de travail,
- changement du revêtement du sol de la salle d'eau.

## **N°14-045 : ACHAT PARCELLES AUX ABORDS DE LA ROUTE DU PONT RIBOULT (V.C. n°202) : modification des frais d'actes notariés :**

Madame Le Maire rappelle la lecture de la délibération du 10 juin 2010 concernant l'achat de parcelles aux abords de la route du Pont Riboult (V.C. n°202).

Dans la continuité de l'application de cette délibération, Madame Le Maire précise qu'un acte d'achat a été signé le 29 juillet 2014 chez Maître Karine FAURÉ. Afin de régler ces frais notariés, elle demande au Conseil Municipal de modifier le montant des frais affecté cet acte.

Ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ACCEPTE de régler la somme de 635.00 € concernant les frais d'acte pour l'achat des parcelles cadastrées E394, E399, E400, E402, E404,
- DIT que les crédits sont inscrits au Budget Primitif à l'article 2111-54 : Terrains nus.

#### **N°14-046 : REDUCTION D'UNE FACTURE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF :**

Madame Le Maire expose que Monsieur Guillaume LESAGE exploite un champ appartenant à Monsieur André JUSSEAUME rue de la Croix Marion. Ce champ est desservi en eau par le branchement particulier de Monsieur JUSSEAUME. La relève de ce compteur d'eau permet de facturer la consommation des mètres cubes pour la partie assainissement collectif. Monsieur LESAGE demande qu'une partie des mètres cubes consommés soit retirée de sa facturation d'assainissement puisque cette eau est consommée directement par ses animaux et ne retourne pas dans le réseau de traitement des eaux usées.

Madame Le Maire explique que la moyenne de consommation d'eau de Monsieur JUSSEAUME est de 27m<sup>3</sup>/an pour les périodes de facturation 2010, 2011, 2012. Le volume facturé pour la période du 01/01/2014 au 30/09/2014 est de 175 m<sup>3</sup>. Elle propose d'établir un avoir sur la différence entre la facturation 2014 et la moyenne des facturations 2010, 2011, 2012, soit  $175 - 27 = 148$  m<sup>3</sup>.

Ouï cet exposé, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- accepte de réduire la part de consommation assainissement dû par Monsieur Guillaume LESAGE de 148 m<sup>3</sup>,
- demande à la société S.T.G.S. de bien vouloir procéder au calcul et à l'envoi de cet avoir,
- charge Madame Le Maire d'informer Monsieur LESAGE de la nécessité d'exécuter un branchement neuf d'eau potable sur la parcelle agricole qu'il loue à Monsieur JUSSEAUME au lieu-dit La Croix Marion.

#### **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :**

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande de pose de buts de football sur un terrain communal. Le Conseil Municipal s'interroge sur l'endroit où pourrait être installé ces buts car le terrain communal cadastré A n°330 en sortie de bourg est trop près de la route départementale.

Monsieur Marcel MAIGNAN a été nommé maire honoraire par arrêté du Préfet le 18 septembre 2014. Un diplôme lui a été remis à l'occasion du repas des anciens le 11 novembre.

Calendrier des fêtes du canton de Longny sera établi le 18 novembre 2014 à 18h30 au n°1 place de L'Hôtel de Ville.

Les décorations de Noël seront installées le samedi 13 décembre à partir de 10h.  
Logement au-dessus de la mairie : carrelage à refaire !...

Monsieur COUTEL demande que le riverain de la parcelle C n°59 dans le chemin dit de « La Heslière » élague sa haie.

Monsieur GIRARD demande le devenir du tas de terre déposé sur le terrain communal cadastré section F n°107, le long de la R.D. 213.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance s'est levée à vingt-deux heures trente-cinq.

| Numéro        | Intitulé de la délibération  | Reçu en Sous-Préfecture, le |
|---------------|--|-----------------------------|
| <b>14-044</b> | <b>Demande de subvention du comité des fêtes</b>   | <b>24 novembre 2014</b>     |
| <b>14-045</b> | <b>Achat parcelles aux abords de la route du Pont Riboult (V.C. n°202)<br/>Modification des frais d'actes notariés</b> | <b>24 novembre 2014</b>     |
| <b>14-046</b> | <b>Réduction d'une facture d'assainissement collectif</b>  | <b>17 décembre 2014</b>     |